

Les règles d'or 2024



LES RÈGLES D'OR 2024

> JE M'INFORME

- Je m'engage à respecter toutes les consignes de sécurité 3
- Je me forme et m'informe régulièrement 4

> JE PROTÈGE

- Je me préoccupe de ma santé, de ma sécurité et de celles de mes collègues 5
- Je vérifie que mon équipement de travail est adapté, contrôlé et en bon état 6
- Je porte en permanence les équipements de protection individuelle (EPI) adaptés 7

> JE RESPECTE LES RÈGLES GROUPE

- Je respecte les règles de circulation 8
- Je respecte les règles de sécurité lors de manutention 9
- Je maintiens mon espace de travail propre et rangé 10

> JE SUIS ACTEUR DE LA SÉCURITÉ

- J'analyse une situation de travail et les risques avant d'agir 11
- J'ai les bons réflexes pour traiter une situation dangereuse 11

> JE M'INFORME

• JE M'ENGAGE À RESPECTER TOUTES LES CONSIGNES DE SÉCURITÉ



Il est obligatoire

- De prendre connaissance des consignes de sécurité du poste
- D'appliquer les consignes de sécurité du poste
- De signaler toute évolution à prendre en compte dans les consignes de sécurité du poste



Il est interdit

- De travailler sans s'assurer des consignes de sécurité du poste



> JE M'INFORME

• JE ME FORME ET M'INFORME RÉGULIÈREMENT

! Il est obligatoire

- De suivre l'accueil HSE à mon arrivée dans l'entreprise
- De participer aux audits HSE
- De lire les notes d'information / de service sur la sécurité
- De réaliser les formations obligatoires
- De participer aux formations demandées par l'employeur



> JE PROTÈGE

• JE ME PRÉOCCUPE DE MA SANTÉ, DE MA SÉCURITÉ ET DE CELLES DE MES COLLÈGUES

! Il est obligatoire

- De stopper ou faire stopper toute activité dangereuse
- De prévenir, alerter et secourir
- De porter secours à toute personne en difficulté
- De signaler tout comportement portant atteinte à la dignité (harcèlement / discrimination) d'une personne
- De faire appliquer les règles de sécurité
- De se rendre à la visite médicale

— Il est interdit

- De démonter ou neutraliser un dispositif de sécurité
- De contraindre un employé à enfreindre une règle ou consigne de sécurité
- D'avoir un comportement portant atteinte à la dignité (harcèlement / discrimination) d'une personne
- De travailler sous l'emprise d'alcool ou de stupéfiants
- De manger sur son poste de travail

> JE PROTÈGE

• JE VÉRIFIE QUE MON ÉQUIPEMENT DE TRAVAIL EST ADAPTÉ, CONTRÔLÉ ET EN BON ÉTAT

! Il est obligatoire

- D'utiliser les équipements de protection collective (EPC)
- De vérifier le bon état de l'équipement
- D'utiliser l'équipement ou l'outillage adapté à la tâche
- De signaler immédiatement tout dysfonctionnement de l'équipement
- De faire ou faire faire un bon d'intervention

⊘ Il est interdit

- De travailler avec du matériel défectueux
- De modifier un équipement ou outil



> JE PROTÈGE

• JE PORTE EN PERMANENCE LES ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI) ADAPTÉS

! Il est obligatoire

- De respecter le port des EPI définis pour le secteur et définis dans les consignes
- De vérifier le bon état de ses EPI
- D'utiliser un EPI à la bonne taille
- De porter convenablement son EPI
- De signaler immédiatement tout défaut d'un EPI

⊘ Il est interdit

- De modifier ou dégrader un EPI
- D'utiliser un EPI non fourni par l'employeur

➤ JE RESPECTE LES RÈGLES GROUPE

• JE RESPECTE LES RÈGLES DE CIRCULATION

Il est obligatoire

- D'emprunter les voies de circulation dédiées (piéton, chariot ...)
- De respecter la priorité des engins de manutention par rapport aux piétons
- De tenir la rampe des escaliers
- D'avoir son autorisation de conduite valide d'engin de manutention
- De vérifier le bon état de son engin de manutention
- D'adapter sa vitesse
- De klaxonner aux intersections
- De respecter le code de la route

Il est interdit

- D'utiliser son téléphone lors de déplacement (piéton et conducteur)
- De courir ou se précipiter lors de déplacement
- D'entrer dans une zone balisée
- D'encombrer les allées de circulation et les sorties de secours

➤ JE RESPECTE LES RÈGLES GROUPE

• JE RESPECTE LES RÈGLES DE SÉCURITÉ LORS DE MANUTENTION

Il est obligatoire

- De disposer d'une autorisation de conduite valide
- De vérifier le bon état de l'engin de manutention (élingues, linguets ...)
- De vérifier les Charges Maximales Utiles (CMU) – charge / appareil de manutention
- De porter les EPI adaptés
- De privilégier les manutentions mécaniques

Il est interdit

- De passer une charge au-dessus d'une personne
- De laisser une charge suspendue (accessoire compris)
- De tirer la charge en incliné (tirer en renard)
- D'entrer dans une zone d'évolution d'un engin de manutention

> JE RESPECTE LES RÈGLES GROUPE

• JE MAINTIENS MON ESPACE DE TRAVAIL PROPRE ET RANGÉ

! Il est obligatoire

- De ranger et nettoyer régulièrement son poste de travail
- De respecter les zones de rangement et de stockage
- De respecter le tri des déchets
- De traiter les fuites avec de l'absorbant et de baliser la zone si nécessaire
- De signaler toute fuite à sa hiérarchie

Il est interdit

- D'encombrer son poste de travail



> JE SUIS ACTEUR DE LA SÉCURITÉ

• J'ANALYSE UNE SITUATION DE TRAVAIL ET LES RISQUES AVANT D'AGIR

! Il est obligatoire

- De prendre le temps de la réflexion avant d'agir
- De consulter d'autres collègues en cas de doutes sur une situation de travail
- De communiquer et de se coordonner lors de tâches communes

• J'AI LES BONS RÉFLEXES POUR TRAITER UNE SITUATION DANGEREUSE

! Il est obligatoire

- De stopper la situation dangereuse
- De signaler les situations à risque
- De connaître et d'appliquer toutes les procédures d'alerte (ex : incendie)
- De participer aux exercices liés à la sécurité en situation d'urgence
- De porter assistance à une personne en danger en respectant la procédure adaptée à la situation

Il est interdit

- De laisser une situation dangereuse perdurer si vous avez les moyens d'y remédier



lebronze alloys